

Date de dépôt : 11 mai 2016

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Patrick Lussi : Distribution aux médias des appels à témoin

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 22 avril 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Lundi 11 avril dernier vers 23h00, une étudiante d'origine italienne a été sauvagement assassinée en pleine rue au moyen d'une barre de fer semble-t-il.

L'auteur des faits a été vu et poursuivi, ce qui a permis à la police cantonale de disposer d'un signalement sommaire, à savoir un Africain de grande taille.

Sur la base de ces informations, un appel à témoin a été lancé par l'autorité d'enquête et largement diffusé dans les médias et réseaux sociaux à l'exception de la RTS qui n'a touché mot de l'événement ni au 12h45, ni au 19h30.

Notre question :

Compte tenu de la gravité des faits et de l'importance que jouent les premières heures dans une enquête, nous souhaitons savoir pour quelles raisons un média aussi important n'a pas été informé des faits, à plus forte raison pourquoi le signalement de l'auteur ne lui a pas été communiqué ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Pour donner suite à la présente question écrite urgente, le Conseil d'Etat a interpellé le pouvoir judiciaire, dont la commission de gestion a répondu ce qui suit.

Le Ministère public a publié le 12 avril 2016 à 11h21 un communiqué de presse pour informer les médias de l'ouverture d'une enquête pour assassinat, respectivement pour inviter les éventuels témoins à prendre rapidement contact avec la brigade criminelle de la police judiciaire, dont les coordonnées téléphoniques étaient mentionnées. Le communiqué a été envoyé à l'ensemble des médias genevois, y compris à la RTS, qui lui ont donné la suite qu'ils ont jugée utile.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP